



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CCITT

COMITÉ CONSULTATIF
INTERNATIONAL
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

S.8

(11/1988)

SÉRIE S: EQUIPEMENTS TERMINAUX POUR LES
SERVICES DE TÉLÉGRAPHIE

Terminaux arythmiques

**NORMALISATION INTERCONTINENTALE DE LA
RAPIDITÉ DE MODULATION DES APPAREILS
ARYTHMIQUES ET DE L'UTILISATION DE LA
COMBINAISON N° 4 DE LA RANGÉE DES
CHIFFRES**

Réédition de la Recommandation S.8 du CCITT publiée
dans le Livre Bleu, Fascicule VII.1 (1988)

NOTES

1 La Recommandation S.8 du CCITT a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 2008

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Recommandation S.8

NORMALISATION INTERCONTINENTALE DE LA RAPIDITÉ DE MODULATION DES APPAREILS ARYTHMIQUES ET DE L'UTILISATION DE LA COMBINAISON N° 4 DE LA RANGÉE DES CHIFFRES

(ex-Recommandations C.5 et C.11 du CCIT, Arnhem, 1953)

Le CCITT,

considérant

(a) que la rapidité de modulation normalisée recommandée pour les appareils arythmiques employés dans le service international (y compris le service intercontinental) est de 50 bauds, en vertu de la Recommandation S.3;

(b) qu'il existe cependant certaines régions du monde (en particulier aux Etats-Unis) où l'on emploie pour les appareils arythmiques une rapidité de modulation différente;

(c) que, bien que l'on reconnaisse l'avantage qu'il y aurait à adopter à l'échelon mondial une rapidité de modulation normalisée dans le service intercontinental, il n'est pas possible de réaliser actuellement l'adoption universelle d'une telle norme;

(d) qu'il est indispensable que l'on fasse tout ce qui est possible pour faciliter l'établissement de liaisons intercontinentales, malgré le fait que les rapidités de modulation des appareils arythmiques utilisés peuvent ne pas être les mêmes;

(e) qu'il existe des méthodes faisant appel à des dispositifs d'emménagement automatiques insérés dans le circuit grâce auxquelles on peut exploiter en liaison l'un avec l'autre des appareils arythmiques ayant des rapidités différentes;

(f) que de plus, sur certains circuits intercontinentaux (par exemple, sur les circuits radioélectriques), il est parfois indispensable d'associer aux dispositifs d'emménagement certains appareils synchrones de type spécial, et que c'est ce que l'on fait d'ores et déjà sur les sections intercontinentales des liaisons arythmiques,

recommande à l'unanimité

(1) que, lorsqu'on est amené, dans le service intercontinental, à exploiter des appareils arythmiques ayant une rapidité de modulation de 50 bauds, en liaison avec des appareils arythmiques ayant une rapidité de modulation autre que la rapidité normalisée, on insère un dispositif de conversion (par exemple, équipement automatique d'emménagement et de retransmission) dans le circuit international considéré, et ceci selon un mode qui doit faire l'objet d'une entente bilatérale entre les Administrations et (ou) les exploitations privées intéressées;

considérant

(g) que l'emploi de signes ou fonctions différents pour la combinaison n° 4, de la rangée des chiffres de l'Alphabet télégraphique international n° 2, sur des appareils arythmiques appelés à coopérer dans un même réseau, conduit à des difficultés d'exploitation se traduisant en définitive par l'impossibilité d'utiliser cette combinaison;

(h) que l'utilisation de cette combinaison pour le déclenchement de l'émetteur d'indicatif, tout en permettant au demandeur de s'assurer du bon établissement de la communication et du bon fonctionnement de l'appareil de son correspondant, est de nature à réduire notablement les délais d'établissement de la communication et par là même de faciliter grandement le service,

recommande à l'unanimité

(2) que la combinaison n° 4 (rangée des chiffres) de l'Alphabet télégraphique international n° 2 soit exclusivement réservée, aussi bien en service international qu'en service intercontinental, au déclenchement de l'émetteur d'indicatif;

(3) que, lorsqu'on est amené, dans le service intercontinental, à exploiter des appareils qui ne permettent pas l'emploi de l'émetteur d'indicatif, les modalités d'utilisation de la combinaison n° 4, de la rangée des chiffres, fassent l'objet d'une entente bilatérale entre les Administrations et (ou) les exploitations privées intéressées.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication